



Roquesérière, le 4 avril 2018

## **CONVOCAATION**

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie le :

***Mardi 10 avril 2018***

***A 20 Heures***

En vous remerciant pour votre participation à cette séance, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Jean-Claude MIQUEL

### ***Ordre du jour :***

| <b>Adoption du compte rendu de la séance du 6 mars 2018</b> |   |
|---|---|
| <b>DELIBERATIONS</b>  | 2018_4-1 Délibération Affectation de résultat<br>2018_4-2 Délibération Vote des Taux (TH - TFB - TFNB)<br>2018_4-3 Délibération Vote du Budget 2018<br>2018_4-4 Délibération Subvention aux associations<br>2018_4-5 Délibération Devis Mission contrôle technique et diagnostic<br>amiante Rénovation et mise en accessibilité de la salle polyvalente<br><br>2018_4-6 Délibération Modification du siège de la mairie<br><br>2018_4-7 Délibération recrutement CDD accroissement temporaire<br>d'activité |
| <b>QUESTIONS<br/>DIVERSES</b>                               | Questions diverses :<br>- Présentation des panneaux PMR<br>- Proposition de changement du jour du conseil (Nathalie Zahnd)<br>- Remplacement emploi Avenir<br>- Bilan réunion des associations  |

### **Adoption des comptes rendus :**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes rendus des conseils municipaux du 6 mars 2018

### **Les Délibérations :**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le dix avril, le Conseil Municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation : 4 avril 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, Maire  
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, TOULON Daniel, COGNET Martine, Adjoints  
Mmes et MM CANCEL Michel, PAYRASTRE Cynthia, SEGUR Grégory, SCHOTT Grégory, ZAHND Nathalie, MASSOU Jacques, DEREUX Cédric, ROCCHI Jérôme

Absents :

Absents excusés : Mme GASA Marie donnant procuration à Mme COGNET Martine  
Mme VIE Myriam donnant procuration à Mr SCHOTT Grégory  
Mme BRUNETTA Brigitte

Secrétaire de séance : Mme COGNET Martine

### Délibération N° 2018/4-1 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du Compte Administratif de l'exercice 2017, et conformément aux règles budgétaires, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

| BUDGET PRINCIPAL 2017 AFFECTATION RESULTATS         |                     |
|---|---------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT exercice 2017</b>                 |                     |
| Résultat de l'exercice                              | 7 701.39 €          |
| Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du CA N-1)  | 286 730.00 €        |
| <b>Total résultat à affecter</b>                    | <b>294 431.39 €</b> |
| <b>INVESTISSEMENT exercice 2017</b>                 |                     |
| <b>Solde d'exécution d'investissement</b>           |                     |
| D001 : besoin de financement                        | -66 350.52          |
| R001 : excédent de financement                      | 0                   |
| Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du CA N-1) | 9 120.24 €          |
| <b>SOLDE CUMULE</b>                                 | <b>-57 230.28 €</b> |
| Solde des restes à réaliser d'investissement        | 83 704.99 €         |
| Besoin de financement                               | 26 474.71 €         |
| Excédent de financement                             | 0                   |
| <b>Affectation sur exercice 2018</b>                |                     |
| Report en investissement D001                       | -57 230.28 €        |
| Report au fonctionnement R002                       | 294 430.69 €        |

**Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :**

- Report en Investissement (Article D 001) : **57 230.28 euros**
- Report en Fonctionnement (Article R 002) : **294 430.69 euros**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre ont signé les membres présents.*

Le maire  
Jean Claude MIQUEL



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres L'an deux mille dix-huit, le dix avril, le Conseil Municipal  
en exercice : 15 de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué,  
Présents : 12 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de  
Votants : 14 Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation : 4 avril 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, Maire  
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON  
Daniel, Adjoint  
Mmes et MM CANCEL Michel, SCHOTT Grégory, MASSOU  
Jacques, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND Nathalie, DEREUX  
Cédric, ROCCHI Jérôme, SEGUR Grégory

Absents :

Absents excusés : Mme BRUNETTA Brigitte  
Mme GASA Marie donnant procuration à Mme COGNET  
Martine  
Mme VIE Myriam donnant procuration à Mr SCHOTT Grégory

Secrétaire de séance : Mme COGNET Martine

### **Délibération N° 2018/4-2 : VOTE DES TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES 2018**

Monsieur le maire rappelle au Conseil qu'il convient, chaque année, de voter les taux des taxes directes locales.

Elle informe le Conseil que le produit fiscal 2018 à taux constants est de 187 177 euros.

Considérant les projets à venir, elle propose d'augmenter pour 2018 deux des trois taux de 1%, de la manière suivante :

|                          | Taux votés en 2017 | Taux votés en 2018 |
|--------------------------|--------------------|--------------------|
| Taxe d'Habitation        | 12.16 %            | 12.28%             |
| Taxe Foncière (Bâti)     | 12.38%             | 12.50%             |
| Taxe Foncière (Non Bâti) | 79.99 %            | 79.99%             |

Le produit fiscal attendu serait alors de 188 768 euros.

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPLIQUER** les taux proposés ci-dessus pour l'année 2018, soit :
  - Taxe d'Habitation : .....12.28%
  - Taxe Foncière (bâti) : .....12.50%
  - Taxe Foncière (non bâti) .....79.99 %
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux, par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre ont signé les membres présents.

Le maire

Jean Claude MIQUEL



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le dix avril, le Conseil Municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation : 4 avril 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, Maire  
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, Adjoint  
Mmes et MM CANCEL Michel, PAYRASTRE Cynthia, SCHOTT Grégory, ZAHND Nathalie, MASSOU Jacques, DEREUX Cédric, ROCCHI Jérôme, SEGUR Grégory

Absents  
Absents excusés : Mme BRUNETTA Brigitte,  
Mme GASA Marie donnant procuration à Mme COGNET Martine  
Mme VIE Myriam donnant procuration à Mr SCHOTT Grégory

Secrétaire de séance : Mme COGNET Martine

### **Délibération N° 2018/4-3 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur le maire donne lecture de ses propositions pour le Budget Primitif 2018 de la Commune :

▪ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses : 680 424.40 Euros**

**Recettes : 680 424.40 Euros**

- dont un excédent antérieur reporté de 294 430.69 Euros

▪ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**Dépenses : 743 274.60 euros**

**Recettes : 743 274.60 euros**

**Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre ont signé les membres présents.*

Le maire

Jean Claude MIQUEL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE**

Nombre de membres en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le dix avril, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Date de la convocation : 4 avril 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire  
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints  
Mmes et MM CANCEL Michel, DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND Nathalie, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory, ROCCHI Jérôme conseillers municipaux

Absents excusés : Mme BRUNETTA Brigitte

Absents représentés : Mme GASA Marie représentée par Mme COGNET Martine  
Mme VIE Myriam représentée par Mr SCHOTT Grégory

Secrétaire de séance : Mme COGNET Martine

**Délibération N° 2018/4-4: Délibération répartition des subventions aux associations**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal une proposition de versement de subventions aux associations suivante :

| Montant Total des Subventions versées  | 8 018.00 € |
|--|------------|
| ACCA de Roquesérière                   | 300.00 €   |
| ACVA de Montastruc                     | 40.00 €    |
| Amicale des Anciens combattants        | 200.00 €   |
| Association des Parents d'Elèves RPI   | 600.00 €   |
| CCJA de Montastruc                     | 40.00 €    |
| Club les Petites mains                 | 150.00 €   |
| Club Vitalité Gym Volontaire           | 400.00 €   |
| Comités des fêtes                      | 3 000.00 € |
| Coop Scolaire de Montpitol             | 598.00 €   |
| Coop Scolaire de Roquesérière          | 920.00 €   |
| CROL                                   | 275.00 €   |
| Divers                                 | 1 000.00 € |
| Domino                                 | 100.00 €   |
| GELATINE                               | 275.00 €   |
| Groupement des défenses de cultures    | 40.00 €    |
| Groupement de défense sanitaire        | 40.00 €    |
| Les amis des archives de Haute Garonne | 40.00 €    |

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la totalité des subventions attribuées pour l'année 2018
- DE FINANCER cette opération pour un montant de 8018 € TTC .

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre ont signé les membres présents.

Le Maire,  
Jean Claude MIQUEL



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15 L'an deux mille dix-huit, le dix avril, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué,  
Présents : 12 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de  
Votants : 14 monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Date de la convocation : 4 avril 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire  
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints  
Mmes et MM CANCEL Michel, DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND Nathalie, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory, ROCCHI Jérôme conseillers municipaux

Absents excusés : Mme BRUNETTA Brigitte

Absents représentés : Mme GASA Marie représentée par Mme COGNET Martine  
Mme VIE Myriam représentée par Mr SCHOTT Grégory

Secrétaire de séance : Mme COGNET Martine

### **Délibération N° 2018/4-5: Rénovation et mise en accessibilité de la salle polyvalente : choix de la mission de contrôle et du diagnostic amiante**

Monsieur TOULON, adjoint au maire, expose au Conseil municipal les devis concernant la mission de contrôle et le diagnostic amiante pour la rénovation et la mise en accessibilité de la maison des associations.

Deux possibilités s'offrent au Conseil municipal :

- APAVE pour 1 550 € HT
- BTP Consultants pour 2 360 € HT

**Où l'exposé de Monsieur TOULON, adjoint au maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** le devis de l'APAVE
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- **DE PREVOIR** au budget 2018, les sommes afférentes de 1 550 € HT

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre ont signé les membres présents.*

Le Maire  
Jean Claude MIQUEL



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le dix avril, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Date de la convocation : 4 avril 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire  
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints  
Mmes et MM CANCEL Michel, DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND Nathalie, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory, ROCCHI Jérôme conseillers municipaux

Absents excusés : Mme BRUNETTA Brigitte

Absents représentés : Mme GASA Marie représentée par Mme COGNET Martine  
Mme VIE Myriam représentée par Mr SCHOTT Grégory

Secrétaire de séance : Mme COGNET Martine

### **Délibération N° 2018/4-6: Modification du siège de la mairie de Roquesérière**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la nécessité de déplacer le siège de la mairie. Selon l'article L.2121-7 du CGCT, le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. L'alinéa 4 l'article L2121-7 du CGCT précise que « le conseil municipal peut se réunir et délibérer à titre définitif dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune dès lors que ce lieu :

- ne contrevient pas au principe de neutralité,
- qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires
- et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. »

L'adresse actuelle de la mairie de Roquesérière étant, 102 Grande Rue Tolosane 31380 ROQUESERIERE, Monsieur le maire propose au conseil de déplacer le siège de la mairie à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018: 2 rue de l'Eglise, lieu de la nouvelle salle du conseil. Une information sera faite auprès des administrés pour les informer de ce changement.

**Où l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** la modification du siège de la mairie : 2 rue de l'église 31380 ROQUESERIERE à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre ont signé les membres présents.*

Le Maire,  
Jean Claude MIQUEL



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le dix avril, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Date de la convocation : 4 avril 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire  
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints  
Mmes et MM CANCEL Michel, DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND Nathalie, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory, ROCCHI Jérôme conseillers municipaux

Absents excusés : Mme BRUNETTA Brigitte

Absents représentés : Mme GASA Marie représentée par Mme COGNET Martine  
Mme VIE Myriam représentée par Mr SCHOTT Grégory

Secrétaire de séance : Mme COGNET Martine

**Délibération N° 2018/4-4:** Délibération relative recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3.1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Le Conseil municipal de Roquesérière,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir départ d'un contrat avenir effectuant les tâches de ménage à l'école et de cantine;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de trois mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 02 mai 2018 au 1 août 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent polyvalent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle soit dans le domaine de l'entretien de locaux, soit dans le domaine de la restauration scolaire.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire/Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre ont signé les membres présents.

Le Maire,  
MIQUEL Jean Claude



*La Commission Ressources humaines et le personnel de la mairie (Mr MARIN, agent technique et Mme MIGNARD, secrétaire de mairie) se réuniront le 18 avril 2018 pour recevoir les candidats préalablement choisis le 17 avril 2018.*

### **Questions diverses :**

#### **Place PMR :**

*Dans le cadre de la mise en place de 6 places PMR, il convient de commander des panneaux indicateurs avec le logo approprié. Un devis a été établi pour un montant de 680 € HT.*

*Le marquage au sol des places PMR doit se faire avec la Communauté de Commune des Coteaux du Girou. En plus des places PMR, il sera mis en place côté mairie : un parking minute, un parking réservé aux personnels de la mairie.*

#### **Bilan de la réunion des associations :**

*Mme COGNET présente le bilan de la réunion faite avec les associations communales le 3 avril 2018.*

#### **Changement jour et heure des conseils :**

*Les prochains conseils municipaux auront lieu les lundis à 20h30. Le prochain conseil devrait se faire dans la nouvelle salle du conseil.*

#### **Bilan fonctionnement en régie :**

*Un bilan financier de la construction de l'abri vélo en régie est présenté au conseil municipal. La commune avait fait établir un devis d'un montant de 11008.47 € HT. Hors les travaux en régie (matériel et heures des agents) s'élèvent à ce jour à 8440.04 € HT.*

### **Budget du CCAS :**

*Monsieur le maire fait le point sur le vote du budget du CCAS qui a eu lieu le 22 mars 2018.*

### **Enquête publique :**

*Le rendez-vous avec le commissaire enquêteur a été pris afin de lui transmettre les documents pour l'enquête publique qui débutera le 14 mai 2018 pour finir le 14 juin 2018.*

### **Réunion SIAH de Villemur :**

*Monsieur MASSOU présente un bilan de la réunion. Il précise que les mairies devront prendre en charge les canalisations sur les terrains constructibles. Il n'y aura pas d'augmentation du m3 d'eau.*

**La séance est levée à 22h20**

## **Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2018**

### **Délibérations :**

2018\_4-1 : Affectation de résultat

2018\_4-2 : Vote des Taux (TH – TFB – TFNB)

2018\_4-3 : Vote du budget 2018

2018\_4-4 : Subvention aux associations

2018\_4-5 : Rénovation et mise accessibilité de la salle polyvalente : choix de la mission de contrôle et du diagnostic amiante

2018\_4-6 : Modification du siège de la mairie

2018\_4-7 : Recrutement d'un agent contractuel non permanent pour faire face à accroissement temporaire d'activité

### **Questions :**

- Place PMR

- Bilan de la réunion des associations

- Changement jour et heure des conseils

- Bilan fonctionnement en régie

- Budget du CCAS

- Enquête publique

- Réunion SIAH de Villemur

**Nombre de membres présents ayant pris part au vote des points à l'ordre du jour : 12**

|  | <i>Emargement</i> |                          | <i>Emargement</i>                            |
|--|-------------------|--------------------------|--|
| M.MIQUEL Jean-Claude                                 |                   | Mme PAYRASTRE<br>Cynthia |  |
| M. GENEVE Jean-Louis                                 |                   | Mme ZAHND Nathalie       |  |
| Mme BRUNETTA<br>Brigitte                             | Absente excusée   | Mme VIE Myriam           | Absente<br>(procuration à<br>Grégory SCHOTT) |
| Mme COGNET Martine<br>(procuration de Marie<br>GASA) |                   | M. MASSOU Jacques        |  |
| M. TOULON Daniel                                     |                   | M. SEGUR Grégory         |  |
| M. CANCEL Michel                                     |                   | Mme GASA Marie           | Absente<br>(procuration à<br>Martine COGNET) |
| M. DEREUX Cédric                                     |                   | M. ROCCHI Jérôme         |  |
| M. SCHOTT Grégory<br>(procuration de Myriam<br>VIE)  |                   |                          |  |

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre ont signé les membres présents.*

Le Maire,  
Jean Claude MIQUEL